

**FEDERALE ASSURANCE**  
CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE  
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL  
Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2021***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020.

La Caisse Commune a, en 2020, réalisé un résultat global pouvant être qualifié de satisfaisant.

Conformément à la tendance déjà notée au cours des deux années précédentes, son encaissement a encore connu une légère augmentation (+ 2,4 %). Pointons aussi des frais d'exploitation en légère hausse, mais demeurant sous contrôle compte tenu de l'évolution positive du chiffre d'affaires, et des résultats financiers dépassant les objectifs fixés.

La croissance de l'encaissement (+ 2,4 % par rapport à 2019) a porté son total, en 2020, à € 73,3 millions. Le contexte dans lequel le chiffre d'affaires a été réalisé en 2020 se présente comme suit :

- Le marché belge de l'emploi a été lourdement impacté en 2020 par la pandémie de coronavirus, même si le secteur de la construction a pu, contrairement à d'autres secteurs, poursuivre ses activités. L'impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires sera néanmoins plus marqué en 2021 ;
- Le marché de l'assurance accidents du travail demeure extrêmement concurrentiel, même si depuis 2 ans, une tendance à la hausse des tarifs est constatée ;
- Plusieurs affiliés importants ont été acquis début 2020 ;
- Dans le contexte de la crise du COVID, la Caisse Commune a donné à ses affiliés actifs dans le secteur de la construction la possibilité de ne pas payer leurs primes provisionnelles du 2<sup>ème</sup> trimestre. Cela a été anticipé pour certains affiliés importants et les primes provisionnelles ont été réduites. L'impact est évalué à € 4,5 millions ;
- FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

Le ratio entre le coût total des sinistres survenus au cours de l'exercice en accidents du travail et les primes évolue favorablement. Le coût des sinistres survenus durant l'exercice 2020 diminue de 10 %, passant de € 75,8 millions à € 68,1 millions. Le nombre absolu de sinistres a connu une baisse de 3,6 % et s'élève à 10 599 dossiers. La Caisse Commune a, en 2020, déploré trois sinistres très graves ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et sept cas mortels pris en charge (pour dix en 2019).

Cette diminution de la charge des sinistres démontre la pertinence des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Le résultat de la Caisse Commune lui permet d'accorder des ristournes, pour un montant total de € 0,9 million.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 171% au 31 décembre 2020 (montant non encore audité).

## **COMPTES ANNUELS AU 31.12.2020**

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

### **A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Actifs incorporels</b>	<b>2.974.485,57</b>
<b>Placements</b>	<b>802.341.950,17</b>
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	55.341.197,46
• les placements dans des entreprises liées :	73.234.157,14
• les autres placements financiers	673.743.660,78
et essentiellement :	
– les actions et autres titres à revenu variable	89.436.733,72
– les obligations et autres titres à revenu fixe	490.531.809,20
– les prêts et crédits hypothécaires	22.855.554,44
– les autres prêts, essentiellement en private equity	70.919.563,42
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>459.657,74</b>
<b>Créances</b>	<b>19.547.338,79</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	10.333.903,12
• nées d'opérations de réassurance	1.340.318,28
• autres créances reprenant essentiellement les sommes restant dues pour les prêts hypothécaires, les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes- courants avec les entreprises liées et les charges d'exploitation à récupérer.	7.873.117,39
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>4.600.443,05</b>
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	3.980.295,72
• les valeurs disponibles	620147,33
<b>Comptes de régularisation</b>	
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus.	<b>14.380.063,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>844.303.938,62</b>

## AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

<b>Capitaux propres</b>	<b>84.676.482,03</b>
Parmi ces capitaux propres, figurent :	
• les plus-values de réévaluation	10.495.957,42
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	56.889.442,36
• le bénéfice reporté	1.235.550,98
<b>Provisions techniques</b>	<b>714.300.516,73</b>
Elles représentent la valeur des engagements vis-à-vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion future	568.323.694,79
• provisions pour égalisation et catastrophes	126.478.469,26
• provision d'indexation	19.498.352,67
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>27.435,44</b>
Il s'agit des provisions pour pensions et pour frais sur immeuble	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>302.063,41</b>
<b>Dettes</b>	<b>43.287.906,35</b>
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe	6.313.252,94
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer au Fonds des Accidents du Travail (F.A.T.)	
– les cotisations O.N.S.S. et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistres à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	1.482.958,03
• les dettes envers les établissements de crédit	25.205.952,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales,	10.285.743,38
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1.709.534,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>844.303.938,62</b>

## AU COMPTE DE RESULTATS (EN EUROS)

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>72.672.832,47</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	73.267.028,09
• les primes cédées aux réassureurs (-)	594.195,61
<b>Produits des placements</b>	<b>40.745.159,15</b>
Ils comprennent :	
• les produits des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	2.406.266,98
• les produits des autres placements	27.618.665,16
Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur crédits hypothécaires et des intérêts sur autres prêts	
• les reprises de corrections de valeur sur placements	133.500,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable, au lieu de € 7.508.567 en 2019	10.586.727,01
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>61.943,18</b>
Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations au F.A.T.	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>59.969.264,81</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	49.978.673,88
• la part des réassureurs (-)	11.807,06
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	10.182.539,49
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	180.141,50
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-4.000.000,00</b>
Cela concerne la provision d'indexation des rentes.	
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>12.806.604,03</b>
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

<b>Charges des placements (-)</b>	<b>10.535.787,83</b>
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	1.361.507,96
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	2.999.319,79
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	6.174.960,08
 <b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	 <b>20.106.150,84</b>
<p>Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.</p>	
 <b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b>	 <b>-6.000.000,00</b>
<p>Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.          Au 31.12.2020, elle s'élève à € 126.478.469,26 €          Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir augmenté la provision pour égalisation et catastrophes de € 6,0 millions, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à</p>	
	2.235.840,24
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• capitaux propres	119.517,13
• ristournes à distribuer	880.772,13
• bénéfice à reporter	1.235.550,98

La pandémie de Covid-19 a complètement dominé l'année 2020 avec différentes périodes de 'lock down' et entraîne des énormes mesures de relance budgétaire et monétaire pour atténuer autant que possible l'impact économique.

Spécifiquement concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles sur base d'une clause d'incertitude matérielle conformément aux normes RICS pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement post-clôture ne vient modifier l'image fidèle des comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

Les anticipations de sortie de crise et le retour de confiance de la part des consommateurs et des entreprises ont alimenté la poursuite de la reprise des marchés boursiers - souvent à leurs niveaux pré Covid-19 - et ravivé les pressions inflationnistes. Ces dernières ont poussé les taux d'intérêt à long terme à la hausse. Il reste à voir si cette hausse est soutenable face à

l'injection continue de liquidités de la part des banques centrales. Les perspectives restent incertaines à court, moyen et long terme résultant de l'épidémie de Covid-19.

A la date du présent rapport annuel, la pandémie de Covid-19 est toujours présente. FEDERALE Assurance continue à suivre de près, comme elle l'a fait en 2020, l'impact financier du Covid-19 et prendra les mesures opérationnelles nécessaires au moment opportun et les inclura dans la détermination de sa situation financière.

## BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 114,7 unités au cours de l'exercice 2020 contre 114,5 en 2019.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 9.476.765.

41 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 17 personnes ont suivi une formation informelle.

## GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2020 a été marquée, pour la Caisse Commune, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôles et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2020).
- La diminution des ratios de solvabilité suite à la baisse des taux en 2020.
- L'évaluation du Cyberrisk et discussion du plan d'actions.
- La présentation des objectifs du programme de réassurance pour 2020.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

### Les ratios de solvabilité au 31/12/2020 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le « Risk Appetite Statement ».

	31/12/2020	Seuil de tolérance	Risk Appetite
Mutuelle Vie	169%	125%	150%
Soc. Coopérative	320%	125%	150%
Caisse Commune	171%	125%	150%

## La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE ASSURANCE;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

## Quels types de risques ?

### Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.



## Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

## Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

## Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés quasi exclusivement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme pour renforcer les fonds propres.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

L'environnement d'investissement est de plus en plus difficile, marqué par une forte concurrence et une baisse généralisée des rendements. Les revenus financiers récurrents ont seulement entamé pour la première fois leur régression en 2020, impactés par des niveaux de réinvestissement plus faibles et une nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Le résultat financier total est en hausse due aux résultats non récurrents positifs sur couverture du portefeuille d'actions par les futures (provenant de la baisse des bourses). Cette couverture a largement été débouclée en 2020. Malgré l'environnement économique délicat, il n'y a pas eu de réductions de valeur sur titres pour la Caisse Commune.

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

## GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

### *Pour FEDERALE Assurance*

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom MEEUS, administrateur-délégué et président du comité de direction;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur;
- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-directeur;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur.

Le mandat susmentionné de monsieur Tom MEEUS prenant fin lors des assemblées générales du 11 mai 2021, le conseil d'administration des entreprises d'assurance a décidé de nommer, à partir de cette même date et sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, monsieur Tom DE TROCH en tant qu'administrateur-délégué et président du comité de direction.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

Suite au décès inopiné de monsieur Frank GOES, président du conseil d'administration depuis 2018, et aux mesures urgentes qui ont été prises pour assurer la bonne continuité des activités de FEDERALE Assurance et organiser sa gouvernance, un nouveau président du conseil d'administration, monsieur Frédéric de SCHREVEL, a été nommé le 20 octobre 2020.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 relative au comité d'audit dans les entreprises financières, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Il est par ailleurs composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE, Pierre-Marie MELIN et Guy ROELANDT.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens du Code des sociétés et des associations;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

### ***Pour la Caisse Commune***

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans de madame Céline AZIZIEH.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé :

- à la nomination de monsieur Tom DE TROCH, pour une durée de 6 ans, en tant qu'administrateur délégué et président du comité de direction (sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale) ;
- à la nomination de madame Céline AZIZIEH, pour une durée de trois ans, en tant que présidente du comité des risques et membre du comité de nomination et de rémunération ;

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur délégué et président du comité de direction de monsieur Tom MEEUS, du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Rudy BUYSSE et du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Guy ROELANDT.

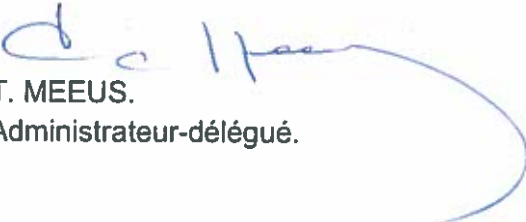
Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site internet de FEDERALE Assurance ([www.federale.be](http://www.federale.be)).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Caisse Commune pour le travail accompli au cours de l'exercice 2020.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 04/05/2021.

Pour le conseil d'administration,



T. MEEUS.  
Administrateur-délégué.

